

Stuttgart, novembre 2025

Dernières évolutions concernant le règlement sur la déforestation (EUDR)

La Commission européenne a présenté le 21 octobre 2025 une nouvelle proposition visant à mettre en œuvre l'EUDR. Cette proposition comprend des modifications possibles des exigences et des délais, mais n'est pas encore définitive. Le Conseil européen et le Parlement européen doivent tous deux approuver la proposition pour qu'elle puisse entrer en vigueur.

Aspects pertinents de la proposition actuelle:

- Définitions des rôles: la proposition distingue les opérateurs (premier maillon de la chaîne d'approvisionnement) des opérateurs en aval (entreprises qui utilisent des produits concernés déjà présents sur le marché). Les opérateurs en aval ne sont pas tenus de respecter des obligations de diligence ni de soumettre des déclarations de diligence dans TRACES NT.
- Obligations: les opérateurs en aval et les négociants (quelle que soit leur taille) doivent enregistrer et transmettre les numéros de référence (ou les identifiants de déclaration des micro-entreprises/petites entreprises). Seuls les opérateurs en aval et les négociants qui ne sont pas des PME doivent s'enregistrer dans TRACES NT.

Le Parlement européen devrait voter entre le 24 et le 27 novembre 2025 et le Conseil entre le 13 et le 15 décembre 2025. La conclusion devrait donc intervenir à la mi-décembre 2025. Cela signifie que les numéros de référence ne pourront probablement être communiqués qu'à partir de la fin 2025, en tenant compte des périodes de transition.

Nous travaillons activement à la mise en œuvre des dispositions de l'EUDR et nous nous conformerons pleinement à toutes les exigences dès le début de l'année prochaine, à condition que le législateur respecte le calendrier prévu. Dès que nous recevrons les premiers numéros de contrôle de nos fournisseurs, ceux-ci seront enregistrés dans notre système et associés à la fiche article correspondante. Les informations seront ainsi indiquées sur le bon de livraison, la facture et le bordereau de palettes. Nous vous tiendrons bien sûr informés et vous communiquerons toute nouvelle mise à jour contraignante dès que possible.